



Département Évaluation des Politiques Sociales

Etude sur l'équipement des TPE / PME en complémentaire santé

Synthèse des résultats

Léopold GILLES
Pauline JAUNEAU

Juillet 2012

Contexte et objectifs

Dans le cadre des débats actuels concernant la couverture des entreprises et des salariés du privé en complémentaire santé, le CTIP a souhaité disposer d'éléments chiffrés et récents concernant le taux d'équipement et la nature de la couverture des TPE et PME en matière de complémentaire santé.

Dans cette optique, il a confié au CREDOC une étude auprès des entreprises du privé afin de mesurer précisément, selon la taille de l'entreprise et le statut des salariés :

- le taux d'équipement des entreprises et des salariés en complémentaire santé ;
- la proportion et le statut des salariés couverts ;
- le type de contrat souscrit : facultatif / obligatoire (dans le cadre d'un accord professionnel ou au niveau de l'entreprise) ;
- la part du financement de la complémentaire santé prise en charge par l'entreprise ;
- le nombre d'ayants droit couverts.

Méthodologie

L'étude a consisté en la réalisation d'une enquête téléphonique auprès d'un échantillon de 900 responsables d'entreprises réparties selon 3 tranches de taille d'entreprise à raison de 300 répondants par strate:

- 1 à 9 salariés ;
- 10 à 49 salariés ;
- 50 à 249 salariés.

L'échantillon a été construit de façon stratifiée afin que chacun des 3 sous-échantillons soient représentatifs de l'ensemble des entreprises de la tranche d'effectifs concernée sur les variables de taille, secteur et de situation géographique.

Région	%	Secteur	%	Taille d'entreprises (8 tranches)	%
1 - REGION PARISIENNE	20%	Agriculture	6%	1 à 2 salariés	47%
2 - BASSIN PARISIEN	16%	Industrie	9%	3 à 5 salariés	24%
3 - NORD	5%	Construction	14%	6 à 9 salariés	12%
4 - EST	8%	Commerce	32%	10 à 19 salariés	9%
5 - OUEST	13%	Autres services	40%	20 à 49 salariés	5%
6 - SUD-OUEST	12%	Total	100%	50 à 99 salariés	2%
7 - SUD-EST	13%			100 à 199 salariés	1%
8 - MEDITERRANEE	14%			200 à 249 salariés	0%
Total	100%			Total	100%

Les données ont ensuite été redressées selon trois jeux de pondérations afin de permettre des analyses :

- sur l'ensemble des entreprises,
- pour chacune des 3 tranches de taille d'entreprise,
- et pour 8 tranches d'effectifs plus fines créées pour analyser les éventuels effets de seuil au sein des 3 strates principales.

L'utilisation de ces différentes pondérations explique les incohérences apparentes entre les résultats par strate et les résultats sur l'ensemble des entreprises.

Les responsables d'entreprise ayant répondu à l'enquête sont les personnes en charge des questions de protection sociale et occupent des fonctions variées : directeurs / directrices des ressources humaines, des affaires administratives et financières (notamment dans les plus grandes entreprises), experts comptables (notamment dans les plus petites entreprises), gérants ou encore assistant(e)s de direction.

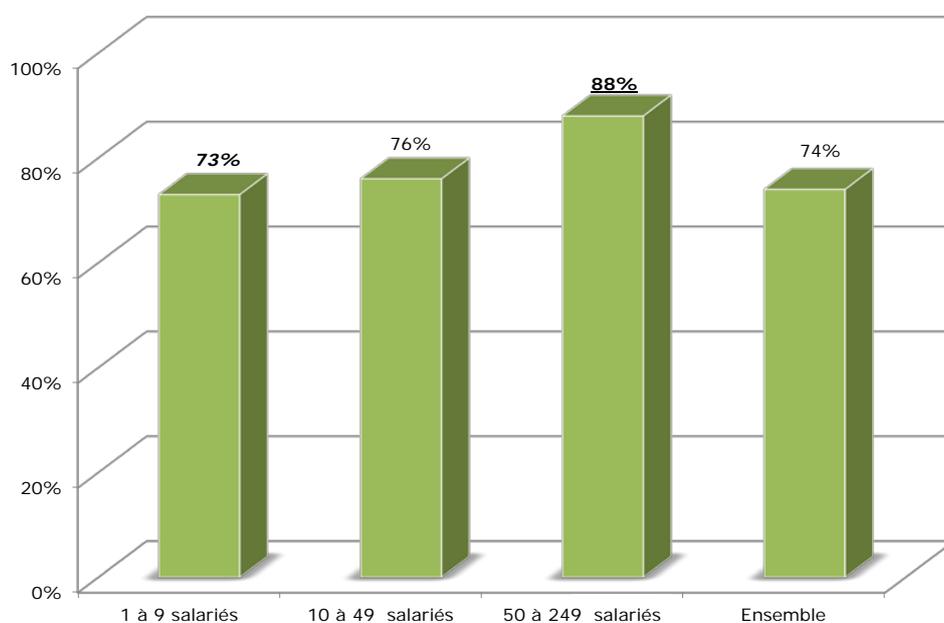
Principaux résultats de l'enquête

1/ Des taux de couverture santé élevés

Sur l'ensemble des entreprises de 1 à 249 salariés, près des trois quarts (74%) ont mis en place une couverture santé au bénéfice de leurs salariés.

Les entreprises de 50 à 249 salariés ont plus souvent que les autres (88%) mis en place une couverture santé.

Figure 1 : Couverture santé selon la taille de l'entreprise



Source : Enquête sur l'équipement des TPE/PME en matière de complémentaire santé - Crédoc / CTIP – 2012

Sur 900 entreprises de 1 à 249 salariés dont 300 entreprises de 1 à 9 salariés, 300 de 10 à 49 salariés et 300 de 50 à 249 salariés.

En moyenne, 68% des salariés de l'ensemble des entreprises sont couverts par une complémentaire santé, 81% dans les entreprises de 50 à 249 salariés.¹

¹ Le taux de couverture des salariés est calculé en divisant le nombre de salariés couverts déclaré par l'entreprise au nombre total de salariés dans l'entreprise.

Figure 2 : Part des salariés couverts selon la taille de l'entreprise

	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	Ensemble	Effectifs
Sur l'ensemble des établissements	67%	69%	<u>81%</u>	68%	899

Source : Enquête sur l'équipement des TPE/PME en matière de complémentaire santé – Crédoc / CTIP – 2012

La couverture en complémentaire santé varie également en fonction des secteurs d'activité. Alors que 87% des entreprises agricoles ont mis en place cette garantie, 70% des entreprises du commerce et 66% des entreprises du secteur industriel sont concernées.

Figure 3 : Couverture santé selon le secteur de l'entreprise

Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Tertiaire hors commerce	Ensemble
%	%	%	%	%	%
<u>87%</u>	66%	77%	70%	76%	74%

Source : Enquête sur l'équipement des TPE/PME en matière de complémentaire santé – Crédoc / CTIP – 2012

Sur 900 entreprises dont 50 en agriculture, 79 dans l'industrie, 128 en construction, 286 dans le commerce et 356 dans le tertiaire hors commerce.

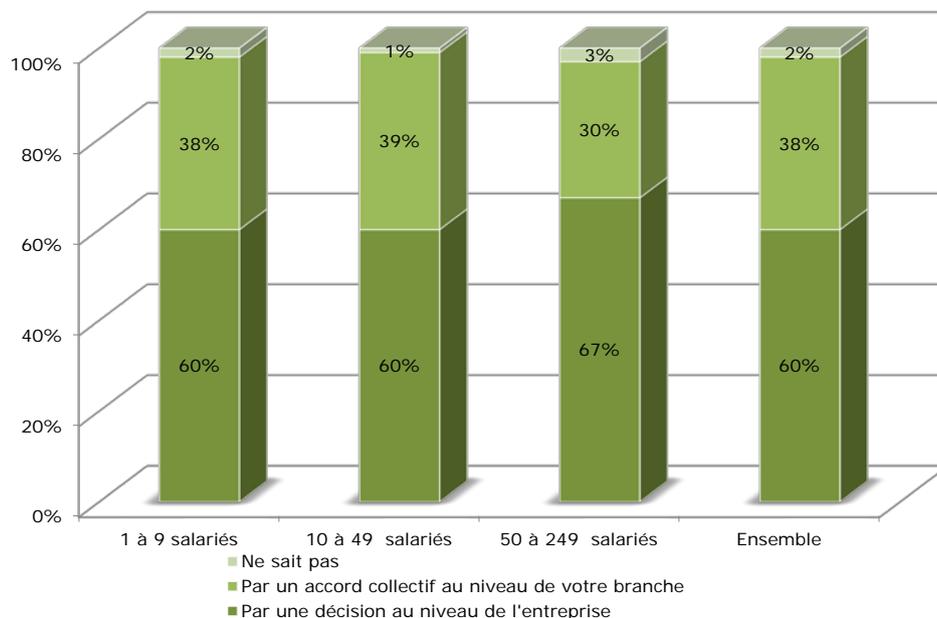
Le fort taux d'équipement dans le secteur agricole est notamment lié aux accords de branche qui y sont nettement plus répandus que dans les autres secteurs (voir plus loin). Les entreprises de la région parisienne sont par ailleurs mieux couvertes (80%) que les entreprises de province (73%).

NB : une modélisation statistique (modèle logistique) a permis de contrôler que les taux de couverture élevés dans le secteur agricole d'une part, et en Ile-de-France d'autre part, sont indépendants des autres caractéristiques des entreprises (taille et région pour le secteur agricole, taille et secteur pour l'Ile-de-France). Autrement dit, quelle que soit la taille de l'entreprise considérée et sa région d'appartenance, les entreprises du secteur agricole ont une probabilité plus élevée de disposer d'une complémentaire santé. De la même manière, les entreprises d'Ile-de-France ont une probabilité plus forte que les entreprises implantées en province de disposer d'une complémentaire santé, y compris à taille et secteur d'activité donnés.

2/ Des couvertures santé mises en place par accord d'entreprise ou décision de l'employeur dans 6 cas sur 10

Les couvertures santé sont la plupart du temps mises en place hors accord de branche, sur décision prise au niveau de l'entreprise elle-même (60%). Cette modalité de mise en place concerne tout particulièrement les entreprises de 50 à 249 salariés (67%).

Figure 4 : Modalités de mise en place de la couverture santé selon la taille de l'entreprise



Source : Enquête sur l'équipement des TPE/PME en matière de complémentaire santé – Crédoc / CTIP – 2012

Sur 712 entreprises ayant mis en place une couverture santé

Comme évoqué précédemment, c'est parmi les entreprises agricoles que la couverture santé est le plus fréquemment mise en place dans le cadre d'un accord de branche (46%). Les entreprises de construction ont quant à elles plus souvent que les autres mis en place leur complémentaire santé suite à une décision prise au niveau de l'entreprise (70%).

Figure 5 : Modalités de mise en place de la couverture santé selon le secteur

	Tertiaire hors					Ensemble
	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	commerce	
	%	%	%	%	%	%
Décision de l'entreprise	46%	59%	70%	56%	62%	60%
Accord de branche	54%	40%	30%	42%	34%	38%
Ne sait pas	.	1%	0%	2%	4%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête sur l'équipement des TPE/PME en matière de complémentaire santé – Crédoc / CTIP – 2012

Sur 712 entreprises ayant mis en place une couverture santé.

3/ Une couverture santé obligatoire dans plus de 8 cas sur 10

Dans plus de huit entreprises sur dix ayant mis en place une complémentaire santé (81%), la couverture santé est obligatoire pour les salariés concernés. Cette proportion ne varie pas selon les trois tranches de taille d'entreprise.

On observe cependant des différences selon les secteurs d'activité : la complémentaire santé est ainsi obligatoire dans près de neuf cas sur dix dans les services (85%). La proportion est moins importante dans les entreprises commerciales et les entreprises agricoles (respectivement 76% et 71%).

Figure 6 : Caractère obligatoire de la couverture santé selon le secteur

Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Tertiaire	
				hors commerce	Ensemble
%	%	%	%	%	%
71%	80%	84%	76%	85%	81%

Source : Enquête sur l'équipement des TPE/PME en matière de complémentaire santé - Crédoc / CTIP - 2012

Sur 712 entreprises ayant mis en place une couverture santé.

4/ Une complémentaire santé pour tous les salariés dans 80% des entreprises couvertes

Au sein des entreprises de 1 à 250 salariés ayant mis en place une complémentaire santé, 80% des établissements proposent une complémentaire santé couvrant l'ensemble des salariés. Cette proportion atteint 85% dans les entreprises de 50 à 249 salariés.

Figure 7 : Niveau de couverture des salariés selon la taille de l'entreprise

Cette complémentaire santé concerne :	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	Ensemble
	%	%	%	%
Tous les salariés	80%	79%	85%	80%
Une partie des salariés	20%	11%	15%	20%

Source : Enquête sur l'équipement des TPE/PME en matière de complémentaire santé - Crédoc / CTIP - 2012

Sur 712 entreprises ayant mis en place une couverture santé.

On observe des différences marquées selon les secteurs d'activité : la complémentaire santé d'entreprise concerne tous les salariés dans près de 9 entreprises sur 10 (88%) dans le secteur de la construction, et dans deux tiers des entreprises du secteur agricole (69%).

Figure 8 : Niveau de couverture des salariés selon le secteur

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Tertiaire hors commerce	Ensemble
	%	%	%	%	%	%
Tous les salariés	69%	88%	88%	81%	78%	80%
Une partie des salariés	31%	12%	12%	19%	22%	20%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête sur l'équipement des TPE/PME en matière de complémentaire santé – Crédoc / CTIP – 2012

Sur 712 entreprises ayant mis en place une couverture santé.

5/ La complémentaire santé d'entreprise couvre les ayants droit dans plus de 9 cas sur 10, sans surcoût dans un cas sur deux

Quand une couverture santé est mise en place dans l'entreprise, elle permet très souvent de couvrir les ayants droit du salarié : 91% des complémentaires d'entreprises couvrent ainsi les ayants droit (98% dans les entreprises de plus de 100 salariés et 88% dans les entreprises de moins de 5 salariés).

Cette couverture des ayants droit est proposée sans surcoût dans un peu plus de la moitié des cas : 52% des entreprises concernées proposent ce type de couverture sans surcoût (63% à 67% des entreprises de 3 à 19 salariés), tandis qu'un surcoût est occasionné dans 46% d'entre elles (54 à 55% dans les entreprises de 20 à 49 salariés et les entreprises de 100 à 249 salariés).

Figure 9 : La complémentaire santé d'entreprise pour les ayants-droits

Couverture des ayants droit	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	Ensemble
	%	%	%	%
Oui	91%	93%	94%	91%
Non	9%	7%	6%	9%
Ne sait pas	1%	0%	-	0%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête sur l'équipement des TPE/PME en matière de complémentaire santé – Crédoc / CTIP – 2012

Sur 712 entreprises ayant mis en place une couverture santé.

De fortes différences sont observables selon les secteurs d'activité sur le niveau et les conditions de couverture des ayants droit : dans le secteur agricole, la couverture des ayants droit est un peu moins répandue (81%), et le surcoût est plus fréquent (64%), tandis que dans le secteur de la construction, le surcoût est nettement plus rare (18%).

6/ Une participation quasi-systématique de l'entreprise au financement de la complémentaire santé, à hauteur d'environ 50%

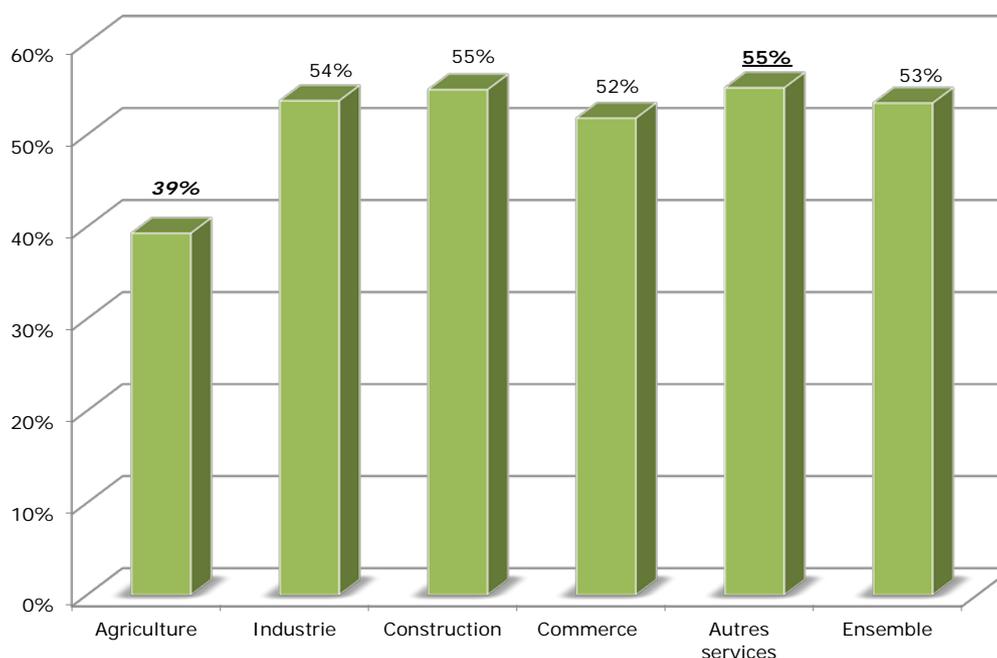
Au global, 94% des entreprises ayant mis en place une complémentaire santé participent à son financement. Ces entreprises financent en moyenne 53% du coût de la complémentaire santé. La part du financement de la complémentaire santé prise en charge par les entreprises interrogées ne varie pas selon la taille de l'entreprise.

Elle diffère cependant selon le secteur d'activité de l'entreprise : les entreprises du secteur agricole financent en moyenne 39% de la complémentaire santé mise en place, celles du secteur tertiaire hors commerce en financent 55%.

12% des entreprises financent l'intégralité de la couverture santé proposée aux salariés concernés.

Environ 6% des entreprises proposant une complémentaire santé à leurs salariés ne participent pas à son financement.

Figure 10 : Participation de l'entreprise au financement de la complémentaire santé selon le secteur



Source : Enquête sur l'équipement des TPE/PME en matière de complémentaire santé - Crédoc / CTIP – 2012

Sur 596 entreprises ayant mis en place une complémentaire santé d'entreprise et ayant répondu à la question.

Annexe : questionnaire

Bonjour, je suis %t1 du CREDOC, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, je vous appelle dans le cadre d'une étude réalisée à la demande des organismes de prévoyance pour faire le point sur la couverture en matière de complémentaire santé des salariés du secteur privé.

Dans le cadre de cette étude nous souhaiterions interroger un cadre dirigeant (ressources humaines ou dirigeant de l'entreprise) en charge des questions de complémentaire santé.

Le questionnaire dure 5 minutes

Q1. Pour commencer je vais vous demander votre profession ?

Enquêteur, si la personne ne fait partie d'aucune de ses catégories, se renseigner sur le fait que c'est bien elle qui est en charge des questions de complémentaire santé.

- PDG 1
- Directeur général..... 2
- Secrétaire général..... 3
- Gérant..... 4
- Directeur des ressources humaines, cadre des ressources humaines 5
- Autres, précisez..... 6

Q2. Votre entreprise appartient-elle au secteur privé ?

Enquêteur : Ne pas interroger si secteur public

- Oui 1
- Non..... 2

Si Non alors abandon

Q3. Quel est le secteur d'activité de votre entreprise

- Agriculture..... 1
- Industrie..... 2
- Commerce 3
- Construction 4
- Tertiaire hors commerce 5
- Ne sait pas..... 6

Q4. Combien de salariés compte votre entreprise ?

Enquêteur : (pas seulement l'établissement, l'ensemble de l'entreprise)

|_|_|_|_|

Si plus de 250 alors abandon ?

Si réponse alors coder en Q5

Si Ne sait pas poser Q5

Q5. Combien de salariés compte votre entreprise ?

Enquêteur : recoder

- 1 à 9 1

10 à 49	2
50 à 249.....	3

Nous allons maintenant parler de la couverture en complémentaire santé des salariés dans votre entreprise.

Q6. Y a-t-il dans votre entreprise une complémentaire santé ?

Oui	1
Non.....	3

Si Q6 = 2 alors aller à fin

Q7. Est-elle mise en place :

Par une décision au niveau de l'entreprise (décision unilatérale de l'employeur, accord ou référendum d'entreprise)	1
Pas un accord collectif au niveau de votre branche professionnelle (convention collective) 2	
Ne sait pas.....	3

Q8. Cette complémentaire santé est-elle obligatoire pour les salariés concernés ?

Enquêteur : il est possible que l'interlocuteur réponde qu'il y a un socle obligatoire et la possibilité d'avoir des options à la charge exclusive du salarié : dans ce cas, préciser que ces options facultatives ne sont pas visées par son enquête. Si socle obligatoire alors cocher oui)

Oui	1
Non.....	2

Q9. Cette complémentaire santé concerne !

Tous les salariés	1
Une partie des salariés	2

Q10. Si Q9 = 2, le niveau de garantie est-il le même pour les cadres et le non cadres ?

Oui	1
Non.....	2

Q11. Si Q9= 2, Est-elle mise en place :

Pour les non cadres uniquement	1
Pour les cadres uniquement	2
Autre critère de répartition (précisez).....	3

Q12. Si Q9 = 2, Quelle est la part des salariés couverts par cette complémentaire santé ?

|_|_|%

Q13. Si Q12 = « Ne sait pas », Combien de salariés sont concernés ?

|_|_|_| salariés

Q14. Le contrat permet-il de couvrir les ayants droit (conjoint, enfant) ?

Oui	1
Non.....	2

Q15. Si Q14 = 1, Sans surcoût pour le salarié ?

- Sans surcout 1
- Avec surcout 2

Q16. Finalement à quelle hauteur l'entreprise participe-t-elle au financement des cotisations de la complémentaire santé ?

Si différence selon le type de salarié, demander en moyenne

|_|_|%

Mon questionnaire est maintenant terminé. Je vous remercie d'y avoir répondu.